



FORMATION

450 €

3 jours

SPECIALISATION DE PRISE EN CHARGE EN TRANSPORT SANITAIRE DE PATIENT ATTEINT DE TROUBLE DU COMPORTEMENT

PUBLICS : Formation destinée aux professionnels de santé, ambulanciers, auxiliaires ambulanciers, infirmiers ... participant ou voulant participer à la prise en charge et aux transports de patient potentiellement atteint de troubles du comportement.

PROGRAMME :

La démarche consiste à transmettre aux professionnels :

- Une approche sur les facteurs sociologiques favorisant les troubles du comportement névroses et psychoses, notamment selon l'âge des individus
- Une meilleure connaissance de diverses affections mentales et psychiques, des symptômes et les signes d'alerte
- Une approche sur la communication adaptée dans le cadre quotidien selon les pathologies
- Une approche sur les conduites à tenir et la communication adaptée selon les symptômes rencontrés notamment lors de troubles majeurs du comportement (crises, violence, etc.)
- Une information sur les règles de droit concernant les modalités réglementaires d'hospitalisation de patients atteints de troubles du comportement, ainsi que sur la légitime défense et l'utilisation des moyens de contention.

OBJECTIFS :

Acquérir des compétences professionnelles spécifiques aux prises en charge de Trouble du comportement psychiatrique.

Assurer sur prescription médicale et en sécurité tout type de transport atteint de Trouble du comportement.

Apprendre et collaborer avec les équipes hospitalières et pré hospitalières.

Dates de formation 2024 : Du 12 au 14 juin

Du 14 au 16 octobre

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOM : PRÉNOM :

Établissement : Date de naissance/...../.....

Lieu de naissance : Département:

Adresse postale :

Adresse mail (obligatoire) : Téléphone :

Fonction (obligatoire) :

Date et lieu de formation :

Financement : Employeur Individuel Autre (à préciser) :

Quelles sont vos attentes liées à cette formation :

« Vous concernant, identifiez-vous un besoin d'adaptation particulier ? (Adaptation des supports pour dyslexie par exemple) »

Oui précisez :

Non